

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DU RELEVEMENT DES SALAIRES DU SERVICE CIVIL—*Suite.*

M. R. L. Borden—Ministre Agriculture ne veut tenir aucun compte du chiffre de la rémunération des employés au 1er septembre—7164; comment concilier mérite et uniformité d'augmentation—7164; en somme, aucune uniformité—7164; comment concilier graduation augmentation et uniformité cherté d'existence—7165; l'arrivée au maximum ne change rien aux prix de l'existence—7165.

M. Sproule—Si les \$150 sont pour renchérissement de l'existence, devraient être accordés à tous sans distinction—7166.

Amendement Foster rejeté—7166.

M. R. L. Borden—Genèse de la proposition—7166; divergence de déclarations—7167; augmentation fixe, principe faux—7167; augmentations service extérieur—7168; ont droit à l'attention du Gouvernement—7168; système d'inspection nécessaire—7169.

Bill lu 3e fois, adopté—7169.

Hon. Fisher—Soumet amendements du Sénat pour éclaircir bill—7414; au sujet greffier et orateurs—7414.

Adoptés—7414.

Sanctionné—7435.

## LOI DES RENTES VIAGERES DE L'ETAT (AMENDT).

Hon. Fielding—Dépose bill n° 109 relatif aux rentes viagères de l'Etat—2825.

2e lecture proposée—7107.

Hon. Fielding—Permettant mari et femme d'acheter rentes distinctes de \$600 chacune—7106; autorisant homme marié de convertir moitié rente viagère au bénéfice de sa femme—7106; pour contrats en cas de décès de l'assuré avant échéance rente—7106.

2e lecture adoptée, en comité, rap., 3e lect., adopté—7107.

Sanctionné—7435.

## LOI DU SERVICE CIVIL (AMENDT).

Hon. Lemieux—Dépose projet de loi n° 137 modifiant loi du service civil—4486.

1re lecture—4486.

En comité général—6637.

Hon. Lemieux—Augmentation du salaire des trieurs et timbreurs—6638.

M. Lalor—Cas des ambulants de c. de f.—6639.

M. Sproule—Précautions à prendre pour vie des employés—6640.

M. Armstrong—Cas des employés payés par receveurs—6641.

M. Crosby—Salaires de début des trieurs et classeurs encore trop faibles—6642.

Hon. Lemieux—Dépenses bureau de poste Ottawa—6643; dépenses postales Yukon—6643.

Rapporté, 3e lecture, adopté—6644.

Sanctionné—7434.

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*

## LOI DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES POUR ANIMAUX.

Hon. W. Templeman—Dépose bill n° 127 concernant substances alimentaires commerciales—4154; substances alimentaires pour animaux—4155; bill ressemble à loi pour engrais—4155; forcer fabricants à vendre sous un numéro et à faire connaître analyse du produit—4155; approuvé par associations agricoles—4155.

1re lecture—4155.

2e lecture—5470.

En comité général—5470.

Hon. Templeman—Bill identique à celui des engrais—5470.

M. Sproule—Lit protestation fabricants d'"herbageum"—5471.

Article 9—5473.

Hon. Templeman—La loi veut que le manufacturier prenne une licence pour chaque marque—5473.

Article 20—5475.

M. J. A. Currie—Demande loi devienne exécutoire 1er juillet 1909—5475; demande que cultivateur soit relevé de l'obligation de prendre lui-même la plainte—5476; qu'elle soit prise par l'officier quand il découvre la fraude—5476.

M. Sproule—Date trop rapprochée—5477; on n'aura pas le temps de faire analyses pour délivrer licences—5477.

M. J. A. Currie—Analyses déjà faites—5478; cultivateurs volés depuis assez longtemps—5478.

Hon. Templeman—Date 1er octobre choisie par analyste en chef—5480.

Bill rapporté—5480.

Hon. Templeman—Propose 3e lecture—5480.

M. Sproule—Demande permission de vendre dans conditions actuelles stocks en magasin—5481; comme il a été fait pour médecines brevetés—5481.

M. J. A. Currie—Tolérance a été trop longue déjà—5482.

M. Goodeve—Cette loi protège une catégorie de citoyens aux dépens de l'autre—5483; fait tort aux pharmaciens, classe respectable—5483.

M. Barr—Loi digne d'approbation—5484.

3e lecture, adopté—5484.

Hon. Templeman—Présente amendements du Sénat—7076; mise en vigueur 1er janvier 1910—7076.

Adopté—7076.

Sanctionné—7435.

## LOI DES SUBVENTIONS OCEANIQUES (AMENDEMENT).

Hon. L. P. Brodeur—Dépose bill n° 146, loi modifiant la loi des subventions océaniques—4684.

1re lecture—4684.

2e lecture—5486; en comité général—5486.

Article 1er—5486.